



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 37 - juillet 2020



LE MOT DU MAIRE

Setpsortaises, Septsortais,

Plusieurs mois se sont écoulés depuis mon dernier Edito, dans lequel je vous souhaitais une belle année 2020 !

C'était sans compter sur la crise de COVID 19, ses conséquences sur notre façon de vivre, notre avenir, et tous les secteurs de l'économie. J'espère que la médecine trouvera une parade.

Une bien triste nouvelle : Anne-Marie DESBROUSSES nous a quittés le 30 mai. Elle a participé à la vie de notre commune, avec la gaieté qui la caractérisait, durant 30 années, dont 2 mandats en qualité d'Adjointe au Maire pour les affaires sociales. Nous la regrettons tous, et présentons à ses proches tous nos regrets et beaucoup de courage.

Malgré des élections municipales qui se sont déroulées dans un contexte très particulier, je tiens, avec l'ensemble de l'équipe municipale, à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée ; nous sommes à l'écoute de tous.

Pas encore installés officiellement, notre première mission a été de nous mettre en quête de masques, de les conditionner et de les distribuer aux administrés.

En ce début d'été je souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances, en respectant bien entendu les consignes de prudence.

François ARNOULT, Maire

Directeur de la Publication : François ARNOULT
Rédaction : La commission Communication

NOTRE VILLAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars 2020, le conseil municipal a été élu au 1er tour.
Du fait du contexte sanitaire, chaque conseiller a été installé dans ses fonctions le 26 mai 2020.

Monsieur François ARNOULT a été élu Maire ainsi que trois Adjoints :
M. Alain LECOMTE, 1er Adjoint, M. Jean-Michel HOUDRY, 2ème Adjoint et
Mme Maryse WAUTHIER, 3ème Adjoint.

Les Conseillers Municipaux sont dans l'ordre du tableau : Mme Laura CLAUSEL, M. Pascal MERLIN, Mme Sophie KLEIN, Mme Camille JEAN-LOUIS, M. Jean-François RICHARD, M. William GANNEAU, M. Cédric MERCIER, M. Philippe DESBROUSSES, Mme Sandrine RAUDE-LEROY, Mme Denise LINIK, Mme Françoise BOSCH.

Monsieur le Maire a donné par arrêté, une délégation à chaque adjoint :

- M. Alain LECOMTE est délégué aux Finances, à l'Urbanisme et à l'Administration générale.
- M. Jean-Michel HOUDRY est délégué au Développement économique, aux Affaires scolaires et à la Communication
- Mme Maryse WAUTHIER est déléguée aux Affaires sociales et au Patrimoine communal.

Le Conseil Municipal a instauré les commissions communales suivantes :

- **COMMISSION TRAVAUX - VOIRIE - ENTRETIEN et AMENAGEMENT du BOIS - ZI - ZAC**
 - M. Alain LECOMTE, 1^{er} Adjoint
 - M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
 - M. William GANNEAU
 - Mme Sophie KLEIN
 - M. Cédric MERCIER
 - Mme Camille JEAN-LOUIS
 - M. Philippe DESBROUSSES
- **COMMISSION des AFFAIRES SCOLAIRES, TRANSPORT et RPI**
 - M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
 - Mme Maryse WAUTHIER, 3^{ème} Adjointe
 - Mme Camille JEAN-LOUIS
 - M. Philippe DESBROUSSES

➤ **COMMISSION AUTORISATION d'URBANISME et DROIT de PREMPTION
URBAIN – PLU – SUIVI DE TRAVAUX**

- M. Alain LECOMTE, 1^{er} Adjoint
- Mme Maryse WAUTHIER, 3^{ème} Adjointe
- M. William GANNEAU
- Mme Sophie KLEIN
- Mme Camille JEAN-LOUIS

➤ **COMMISSION FINANCES**

- M. Alain LECOMTE, 1^{er} Adjoint
- M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
- M. Jean-François RICHARD
- Mme Sandrine RAUDE-LEROY
- M. William GANNEAU

➤ **COMMISSION JEUNESSE et SPORTS**

- M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
- M. Philippe DESBROUSSES
- Mme Sandrine RAUDE-LEROY
- M. Cédric MERCIER

➤ **COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATIQUE et COMMUNICATION**

- M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
- M. William GANNEAU
- M. Jean-François RICHARD
- Mme Laura CLAUSEL

➤ **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

- M. François ARNOULT, Maire
- 1 conseiller municipal : Mme Maryse WAUTHIER, 3^{ème} Adjointe
- 1 représentant de l'administration désigné par le Préfet
- 1 représentant du Tribunal de Grande Instance désigné par le Président du TGI de Meaux

➤ **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

- M. Alain LECOMTE, 1^{er} Adjoint
- M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
- Mme Maryse WAUTHIER, 3^{ème} Adjointe
- Mme Laura CLAUSEL
- M. Philippe DESBROUSSES

➤ **COMMISSION SECURITE – ACCESSIBILITE - ERP**

- M. Jean-Michel HOUDRY, 2^{ème} Adjoint
- Mme Maryse WAUTHIER, 3^{ème} Adjointe
- M. Cédric MERCIER
- M. Philippe DESBROUSSES

Le Conseil Municipal a désigné les représentants auprès des Syndicats et Organismes :

- **PNR** (Parc Naturel Régional)
Déléguée titulaire : Mme Sandrine RAUDE-LEROY
Déléguée suppléante : Mme Sophie KLEIN
- **A.G.E.D.I.** (Agence de Gestion et de Développement Informatique)
Délégué titulaire : M. Alain LECOMTE
Délégué suppléant : M. Jean-François RICHARD
- **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
Délégué titulaire : M. François ARNOULT
Délégué suppléant : M. Alain LECOMTE
- **Syndicat intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance**
Déléguées titulaires : Mme Maryse WAUTHIER et Mme Denise LINIK
Déléguée suppléante : Mme Sandrine RAUDE-LEROY
- **Syndicat des Rus**
Délégués titulaires : M. François ARNOULT - M. Philippe DESBROUSSES
Délégués suppléants : Mme Laura CLAUSEL – M. Jean-Michel HOUDRY
- **CNAS** (Comité National d'Action Sociale)
Mme Maryse WAUTHIER et 1 agent du personnel communal, Mme
Stéphanie LE BLANC
- **SDESM** (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne)
Délégué titulaire : M. Alain LECOMTE
Délégué suppléant : M. Philippe DESBROUSSES
- **SIRPI** (Syndicat Intercommunal pour le RPI)
Délégués titulaires : M. François ARNOULT – M. Jean-Michel HOUDRY –
Mme Maryse WAUTHIER
Délégués suppléants : Mme Camille JEAN-LOUIS – M. Philippe
DESBROUSSES
- **Correspondant Défense**
M. Jean-François RICHARD

VIE COMMUNALE

Durant ces dernières semaines, tout en gérant les affaires courantes, le Conseil Municipal s'est exclusivement attaché à gérer localement la crise sanitaire. Vos élus se sont mobilisés pour accompagner les personnes vulnérables (contacts réguliers, aide aux courses) et attelés à la préparation et à la distribution de masques à l'ensemble de la population.



Remerciements tous particuliers au Personnel communal, Stéphanie, Sandra et José qui ont continué d'assurer leur activité pendant la période de confinement. Merci à vous 3 !



FINANCES ET BUDGET

Le détail du BUDGET est à retrouver sur le site de la commune rubrique FINANCES ET BUDGET.

S'AÉRER ET GARDER LA FORME À SEPT-SORTS

Le parcours de santé

Situé dans le bois communal en sortie de village direction Jouarre, le parcours de santé vous attend ! A consommer sans modération !!



L'aire de jeux du Pâtis

Envie d'activités pour les jeunes et moins jeunes ou envie de détente !?
Profitez de l'aire de jeux du Pâtis (jeux d'enfants, terrain de boules, table de ping-pong, terrain de tennis multi sports, terrain de foot, tables de pique-nique)



**Se détendre, s'amuser, faire des activités, retrouver la famille, les amis,
mais toujours en gardant à l'esprit les gestes barrières**

CORONAVIRUS? POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

INFORMATIONS

OUVERTURE DE LA MAIRIE CET ÉTÉ :

Pendant la période allant du lundi 20 juillet au vendredi 7 août 2020 inclus, **une permanence administrative sera assurée les jeudis 23 juillet, 30 juillet et 6 août de 10h à 12h**

La permanence des élus du samedi de 10h30 à 12h continuera d'avoir lieu tout cet été

RESTEZ INFORMÉS !

Pour vous permettre de vous tenir informés de façon continue et réactive de la vie de votre commune, trois supports sont dorénavant à votre disposition

Le site de la commune
www.sept-sorts.fr



Vous y trouverez différentes rubriques relatives au fonctionnement de la Mairie, de votre commune ainsi qu'une rubrique service

MESALERTE.FR



Vous pouvez dorénavant recevoir les informations importantes ayant attrait à la vie de votre commune et être au courant des actualités avant tout le monde en vous inscrivant au service (gratuit) d'alertes citoyen *mesalertes.fr*

Page Facebook Mairie de Sept-Sorts



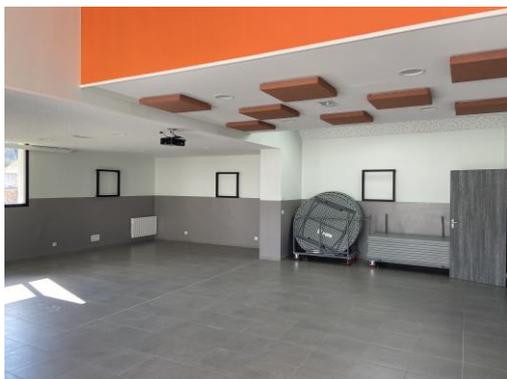
Soyez informés en temps réel de la vie de votre commune !

Suivez-nous sur la page Facebook de la Mairie

Mairie de Sept-Sorts

@sepsorts

LA SALLE COMMUNALE



Située derrière la mairie dans l'ancien bâtiment qui accueillait les services techniques, la salle communale est proposée à la location pour les habitants de Sept-Sorts, le personnel communal et les entreprises locales.

Elle dispose d'une grande salle, d'un espace cuisine entièrement équipée (fours, réfrigérateurs, etc...) et de sanitaires.

Sa capacité est de 50 personnes assises ou 90 debouts en format cocktail.

TARIFS

Jour de location	Tarif
Une demie journée en semaine	100 €
1 jour en semaine	150 €
Week-end (samedi et dimanche)	Été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) 230 € Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars) 250 €

Gratuit pour les associations communales à but non lucratif

CAUTION

3 chèques de caution sont demandés au début de la location :

- 1 chèque de caution de 500 € pour les dégradations et le non-respect du règlement
- 1 chèque de 90 € pour le forfait ménage **ou** le non-respect des conditions de ménage
- 1 chèque de caution de 500 € pour nuisance sonore

TARIFICATIONS DIVERSES

Perte des clés : 100 €

Détérioration d'une table ronde : 175 €

Détérioration d'une table rectangulaire : 95 €

Détérioration d'une chaise : 30 €

TRANSPORTS SCOLAIRES

CARTE IMAGINE'R 2020-2021



La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a voté en février dernier l'attribution **d'une subvention à hauteur de 63 euros dès la rentrée prochaine qui sera attribuée à chaque lycéen résidant dans l'une des 54 communes de l'agglomération.**



Renseignements au 01 64 75 38 90

Le forfait Imagine'R permet de voyager de manière illimitée dans toutes l'Île-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER, Tram) à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, bus direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars rouges).

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Votre enfant doit résider sur l'une des 54 communes du territoire
- Votre enfant doit être préalablement inscrit au lycée et être dans l'une des classes suivantes :
 - Général/Technologique 2^{de}, 1^{ère}, Terminale
 - BAC Pro 2^{de}, 1^{ère}, Terminale
 - CAP 1^{ère} Année
 - CAP 2^e Année
- L'aide financière est non cumulable avec une autre subvention sur le forfait Navigo Imagine R (lycéen)
- Chaque demande de subvention, devra être accompagnée d'un justificatif attestant l'inscription au lycée, au choix :
 - Certificat de scolarité
 - Tampon du lycée au moment de l'inscription du lycéen
 - Copie de la notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Les démarches à effectuer sont différentes selon la modalité d'abonnement dématérialisée ou papier.

A savoir : votre enfant est déjà au lycée détenteur d'une carte de transport Navigo pour l'année 2019-2020 ? Son abonnement est valable jusqu'à fin septembre 2020.

Cas n°1 : Démarche dématérialisée – Abonnement Imagine'R

Votre demande d'aide doit être effectuée auprès de la communauté d'agglomération, après avoir procédé à l'abonnement en ligne sur l'espace navigo.

1/ Souscrire ou renouveler l'abonnement en ligne sur l'espace Navigo, à partir de mi-juin 2020

- **Accès à l'espace Navigo :** <http://www.navigo.fr/je-gere-ma-carte/>
Si vous avez reçu un formulaire papier de renouvellement pré-rempli, par voie postale, vous pouvez passer au renouvellement dématérialisé.

2/ Télécharger l'attestation de contrat Imagine'R 2020-2021 via l'espace navigo

3/ Transmettre à la communauté d'agglomération votre attestation de contrat et un justificatif d'inscription du lycée (de préférence un certificat de scolarité obtenu auprès du lycée à la rentrée de septembre 2020)

Plusieurs possibilités de transmission :

- **Par internet :** [via ce formulaire d'envoi](#)
- **Par courrier au siège social :**
 - Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie – 13 rue du Général de Gaulle – 77120 Coulommiers
- **Remise en main propre à partir du 29 juin 2020, à votre point d'accueil local :**

- à La Ferté-sous-Jouarre, au Point d'Accès aux droits (Centre social)
Vous recevrez votre remboursement de 63 € sur votre compte en banque a posteriori.

Cas n°2 : Démarche papier – Abonnement Imagine'R

A/ 1ère souscription

1/ A partir du 29 juin 2020, venir retirer un formulaire vierge d'abonnement Imagine'R auprès de la communauté d'agglomération à votre point d'accueil local :

- à La Ferté-sous-Jouarre, au Point d'Accès au Droit (Centre social)

2/ Obtenir un justificatif d'inscription auprès du lycée

- Certificat de scolarité
- Tampon du lycée sur votre formulaire par le lycée au moment de l'inscription du lycéen
- Copie de la notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

3/ Apporter votre formulaire avec votre justificatif dûment complété et signé à la communauté d'agglomération à l'un des points d'accueil de votre choix cités plus haut. Sur place, un agent de la communauté d'agglomération apposera un tampon nécessaire pour obtenir votre aide.

4/ Envoyer votre formulaire par voie postale à l'agence Imagine'R.

Si vous régler par chèque la somme de 63 € est à déduire du montant du chèque, dans le cas d'un prélèvement vous recevrez votre remboursement a posteriori sur votre compte bancaire.

B/ Renouvellement

Vous avez reçu d'Imagine'R, par voie postale, un formulaire de renouvellement d'abonnement papier pré-rempli.

1/ Obtenir un justificatif d'inscription auprès du lycée

- Certificat de scolarité
- Tampon du lycée sur votre formulaire par le lycée au moment de l'inscription du lycéen
- Copie de la Notification d'affectation au lycée (si première inscription au lycée)

2/ Apporter votre formulaire dûment signé et le justificatif d'inscription, à partir du 29 juin 2020 à la communauté d'agglomération au point d'accueil de votre choix ci-dessous. Sur place, un agent de la communauté d'agglomération apposera un tampon nécessaire pour obtenir votre subvention.

Point d'accueil

- à La Ferté-sous-Jouarre au Point d'Accès au Droit (Centre social)

3/ Envoyer votre formulaire de renouvellement par voie postale à l'agence Imagine'R.

Si vous réglez par chèque la somme de 63 € est à déduire du montant du chèque, dans le cas d'un prélèvement vous recevrez votre remboursement a posteriori sur votre compte bancaire.

Horaires et coordonnées de votre point d'accueil local :

- **A La Ferté-sous-Jouarre – Point d'accès aux droits (Centre social)**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Quel tarif ?

Le coût annuel de la carte Imagine R est de 350 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Quelles sont les aides du Département ?

- Le Département subventionne à hauteur de 250 € la carte Imagine R. **Elle est appliquée automatiquement lors de l'inscription et ramène la participation des familles à 100 €. Pour bénéficier de cette subvention, l'élève doit être scolarisé au collège.**
- Aide complémentaire : le Département l'appliquera, au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour un montant de 25 € par collégien non boursier (à partir de début 2021, vous pourrez effectuer une demande sur une plateforme dédiée).

La carte Scol'R



Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quel type de transport la carte Scol'R est-elle valable ?

Uniquement sur les circuits spéciaux scolaires durant la période scolaire.

Quelles conditions pour obtenir la carte Scol'R ?

- Être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire;
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac;
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

Quel tarif ?

La participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

- Primaires : 24 € TTC
- Collégiens : 24 € TTC
- Lycéens : 150 € TTC
- Non Seine-et-Marnais : 308,50 € TTC

Comment s'inscrire ?

- En ligne en cliquant dans le bloc sur "S'inscrire en ligne"
 - Par courrier, en téléchargeant le formulaire d'abonnement

**Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R
CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex**

AIDE FINANCIÈRE À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASISATIQUES



Le frelon asiatique est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée depuis plusieurs années. Depuis, cette espèce a colonisé une majeure partie des Départements franciliens et en particulier la Seine et Marne qui a connu une augmentation significative du nombre de nids recensés.

Face au développement invasif du frelon asiatique qui représente un réel danger pour la population, les abeilles et la biodiversité, le conseil municipal a voté au dernier conseil la mise en place d'un dispositif d'aide à la destruction des nids situés sur les propriétés privées de notre commune.

Ainsi, la commune prendra en charge à hauteur de 50 % plafonné à 80 euros la destruction d'un nid de frelon asiatique.

Démarche à suivre :

Le propriétaire devra venir se signaler en mairie pour compléter le formulaire de demande de prise en charge et fournir le devis d'intervention puis la facture acquittée par ses soins dans sa globalité afin que la commune puisse émettre le mandat pour verser l'aide financière.

BRUITS DE VOISINAGE

Le secrétariat de mairie reçoit régulièrement des appels pour des plaintes liées aux bruits de voisinage et plus particulièrement ceux liés à l'utilisation d'outils de jardinage.

Pour rappel, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...peuvent être effectués :

Du lundi au vendredi : **de 7h00 à 20h00**
Samedi : **de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30**
Dimanche et jours fériés : **de 10h00 à 12h00**

Tout bruit annoncé est mieux toléré : prévenir les voisins en cas de festivités exceptionnelles.

INFORMATION UTILE

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'une intersection ou d'un virage.

En bordure des voies publiques **comme dans le cadre d'une mitoyenneté**, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue ou sur la propriété mitoyenne.

Les services municipaux quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES – DÉCHETS RECYCLABLES ET VÉGÉTAUX



Quelques consignes de tri sont à rappeler :



→ **Les ordures ménagères (bac gris) : ramassage chaque lundi**

sortir les bacs UNIQUEMENT la veille et soir et les ramasser le lendemain – ne pas laisser les containers sur le domaine public

→ **Les déchets verts (bac vert) : ramassage chaque jeudi jusqu'au 26 novembre**

ce bac concerne les déchets de tonte de gazon, de taille de haies, d'élagage des arbres et de balayages (feuilles et fleurs).

Attention : la terre et les cailloux, les troncs et souches d'arbres et branches de plus de 80 cm de long et de 5 cm de diamètre ne seront pas acceptés. Tous ces types de déchets doivent être portés directement à la déchetterie. **Nous vous rappelons que tout ce qui sera déposé en vrac à côté du bac ne sera pas ramassé et que le couvercle de votre poubelle doit être impérativement fermé**

→ **Les déchets recyclables (bac jaune) : chaque jeudi en semaine impaire**

Attention : jours fériés = collecte déplacée

NOUVELLES CONSIGNES DE TRIC- **BAC JAUNE**

Voici une liste des déchets acceptés dans le bac jaune :

Barquettes en plastique et polystyrène, film, emballage plastique, et blister, pot de yaourt et pot en plastique, godet de jardinage, emballages de bonbon, chips et cacahuètes, emballages de compote à boire, cagettes en plastique, emballage papier bulle, bouteilles et flacon en plastique, papiers, journaux, magazines, emballages métalliques, conserves, barquettes en aluminium, sirop...

→ **La collecte des encombrants**

COVALTRI77 organise **la collecte des ENCOMBRANTS SUR APPEL**. La collecte s'effectue avec des camions traditionnels et deux équipiers de collecte.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par téléphone : 0 801 902 477
- Par mail : encombrants@coved.fr
- Sur notre plateforme internet : encombrants-covaltri77.com

Les encombrants sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1m3 par foyer fiscal, à la date communiquée lors de votre inscription.

Les encombrants concernent uniquement les DÉCHETS VOLUMINEUX qui ne rentrent pas dans les bacs, d'un poids inférieur à 25Kg, et de moins de 2,5 mètres par objet.

La collecte des encombrants concernent :

- les ferrailles,
- les meubles, les palettes démontées et découpes de bois
- les matelas et sommiers,
- les portes et fenêtres exempts de vitrage,
- les jouets en bois et plastique (vélo...)

ATTENTION LES DÉCHETS CI-DESSOUS NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LES ENCOMBRANTS ET DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

- Les sanitaires (lavabo, WC, douche...)
- Gros électroménager
- Les vitres
- Les gravats
- Les produits toxiques : peinture, solvant, pesticides,etc
- Les portes-fenêtres
- Les palettes en bois
- Les sacs poubelles
- Les vêtements
- Les jouets et peluches pour enfant
- Le carton

→ **La déchetterie éphémère**



La déchetterie éphémère est accessible au public du 6 juin au 21 novembre tous les premiers et troisièmes samedis du mois entre 9h et 12h. Ce service est assuré rue de la Grange Gruyer sur l'ancien site de la déchetterie de Jouarre.

Tous les particuliers résidant sur le territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne peuvent y accéder en présentant leur carte d'accès de déchèterie ainsi qu'un justificatif de domicile de moins d'un an et une pièce d'identité.

Les déchets verts, les encombrants incinérables ou non, les métaux, les radiographies, les lampes, les néons, les piles, l'électroménager, ainsi que les déchets spéciaux (peintures, solvants, aérosols, produits phytosanitaires) y seront acceptés.

En revanche, les pneumatiques et les gravats peuvent être uniquement déposés dans les déchèteries à proximité (Saâcy-sur-marne, Coulommiers, Ocquerre et Jouy-sur-Morin...).

Compte tenu de la spécificité de cette déchèterie, la limite de dépôt est fixée à 1m³ par demi-journée d'ouverture et par foyer.

Attention, en raison de la crise sanitaire, il vous faudra prendre rendez-vous avant de vous rendre sur site. La prise de rendez-vous est effective sur la plateforme de réservation en ligne :

<https://www.rdv-decheterie.fr/connexion.action>

PRÉVENTION

TRANQUILLITÉ VACANCES... PARTEZ SEREINS



Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Avant de partir, téléchargez l'imprimé Opération Tranquilité Vacances et déposez-le à la brigade de Gendarmerie de La Ferté-sous-Jouarre

www.interieur.gouv.fr > [content](#) > [file](#) > [formulaire otv](#)

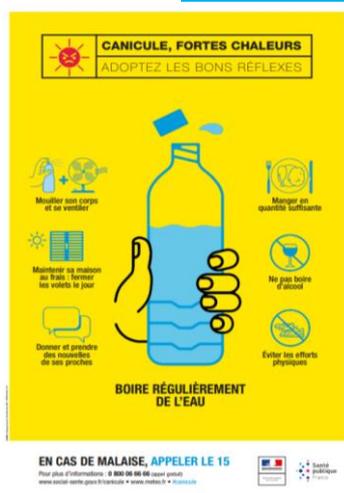
LES RISQUES LIÉS à la CANICULE

Les premières fortes chaleurs sont apparues fin juin - Les personnes isolées, âgées de 70 ans et +, malades, handicapées sont invitées si cela n'est pas déjà fait à se faire connaître en mairie.

Contactez la mairie au 01 60 22 30 80

Numéro national d'information : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Ou consultez : infocanicule.fr



PROMENADE EN FORÊT

Lors de vos promenades en forêt, gardez en mémoire les bonnes pratiques et attention aux piqûres de tiques !



ALERTE DES SECOURS

EN CAS D'ACCIDENT

- Gardez votre calme, évitez de paniquer
- Assurez dans la mesure du possible les premiers secours
- Ne déplacez pas la personne blessée

Donner l'alerte

- 1 - Se présenter en donnant votre **NUMÉRO DU TÉLÉPHONE**
- 2 - La **NATURE DU PROBLÈME**, maladie ou accident
- 3 - Les **RISQUES** éventuels : chute, hémorragie, difficultés d'accès et tout autre danger
- 4 - La **LOCALISATION** très précise de l'événement

Coordonnées GPS

- Exécuter à l'un des points de repère (carte IGN) :
 - Rucher
 - Maison forestière
 - Lieu-dit
 - Forêt et numéro de parcelle (attention des n° de parcelle sont identiques entre la forêt domaniale de Fontainebleau et celle des Trois Pignons)
 - Intersection de sentiers ou chemins

- 5 - Le **NUMBRE** de personnes concernées
- 6 - La **GRAVITÉ** de l'état de la ou des victimes
- 7 - Les **PREMIÈRES MESURES PRISES ET GESTES EFFECTUÉS**

Contactez les secours

- 112 pour joindre les Secours
- 15 pour joindre le Samu
- 17 pour joindre la Police ou la Gendarmerie
- 18 pour joindre les Pompiers

- Après avoir donné l'alerte, restez avec la victime et protégez-la du froid.

CONSEILS DE PRUDENCE

PRÉPAREZ-VOUS

- Équipez-vous de chaussures adaptées (montagnes, randonnées...)
- Protégez-vous du froid, de la pluie, du soleil
- Emportez toujours à boire et des fruits secs ou des barres énergétiques
- N'oubliez pas de confectonner un fond de sac : Douceur de premiers secours, couverture de survie, lampe, bâton, boussole...
- Partez avec un téléphone portable (chargé et disposant d'une application cartographique)

ORGANISEZ VOTRE SORTIE

- Préparez un itinéraire à votre niveau (dépens...), évitez de partir seul et adaptez la difficulté de la randonnée au mieux non-marcheur de groupe
- Orientez-vous avec précision sur la terrain, nous recommandons d'utiliser les cartes TOP de France (Échelle de Fontainebleau - carte à 1:25 000)
- Consultez la météo avant de partir : Météo France ou sur le site Internet www.meteo.fr
- Informez une personne de votre itinéraire et de l'heure prévue de votre retour

RESPECT DU MILIEU

- Respecter la propriété privée et le milieu forestier en restant sur les sentiers
- Rampez tous vos déchets
- Ne jetez pas vos mégots. En forêt et dans les zones à risque d'incendie, soyez vigilant envers tout geste pouvant faire surgir le feu
- Sachez-vous que la nature est fragile, respectez-la!

PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

ET MALADIE DE LYME



Les piqûres de tiques peuvent provoquer des maladies sérieuses, telle que la maladie de Lyme

AVANT - PENDANT - APRÈS UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE



1 Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.



2 Je pense à prendre un tire-tique avec moi.



3 Je peux utiliser un répulsif en respectant le mode d'emploi.



4 Je reste sur les chemins.



5 J'inspecte soigneusement mon corps après une activité dans la nature.

En cas de piqûre, je retire la tique à l'aide d'un tire-tique et j'en parle sans tarder à mon médecin.



Vous avez perdu votre animal ?

Facebook : **Pet Alert Seine et Marne** Internet : www.petarletfrance.com

Avec le généreux soutien de

Hector Kitchen
Les croquettes "premium" formulées sur-mesure

**NOTRE MISSION :
LE RETROUVER**

PET Alert

Lettre à Sept-Sorts

Ce n'est pas sans émotion que je quitte aujourd'hui mon village, celui qui m'a vu naître.

Je n'y laisserai pas mes souvenirs car ils resteront gravés à tout jamais dans ma mémoire.

Je laisse derrière moi soixante-dix années de souvenirs...

Ceux de mes parents, de ma famille, de mes amis présents et de ceux partis trop tôt.

Avec Françoise, mon épouse, nous laissons derrière nous la nostalgie de quarante-cinq années passées dans notre maison.

Celle qui a vu grandir notre fils et nos petits enfants.

Sept-Sorts sera le pays de la première page.

Il en reste encore beaucoup d'autres à écrire auprès de nos enfants et petits enfants, en Bretagne.

Le regard que nous aurons le jour de notre départ sera celui de vouloir emporter un paysage que l'on va emporter pour toujours.

Nous souhaitons aux Septsortaises et aux Septsortais de vivre dans leur village avec autant de bonheur que nous en avons eu.

Bien amicalement,

Claude et Françoise Blauclair.

RUBRIQUE ECO CITOYENS



Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons de vous présenter un petit geste simple mais utile pour notre planète.

GESTION DES DECHETS PAPIERS



Dans une logique de gestion des déchets papiers, ce bulletin d'information est le dernier à être diffusé sous la forme papier.

Le prochain sera consultable ou téléchargeable directement sur le site internet de la commune www.sept-sorts.fr rubrique VIE LOCALE / JOURNAL DE LA COMMUNE.

Vous y trouverez les 36 numéros précédents.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent éventuellement conserver une édition papier, un exemplaire pourra exceptionnellement être récupéré en Mairie.

L'EAU ET MON JARDIN



En cette période estivale, abordons le sujet de l'eau au jardin.

A l'échelle du monde, l'eau douce est une ressource rare, elle ne représente même pas 3% de la totalité de l'eau sur terre.

Alors avec le réchauffement climatique, et l'augmentation de la population, il va être nécessaire de développer des stratégies beaucoup plus économes pour préserver ce bien si précieux.

Voici quelques idées pour réduire notre consommation d'eau cet été :

- 1/ récupérer l'eau de pluie (dans des cuves raccordées aux gouttières)
- 2/ arroser en fin de journée (plutôt que le matin)
- 3/ pailler la surface de votre sol (avec du broyat végétal, vos tontes séchées, des écorces ...)

Et pour broyer vos déchets verts et pailler, le SMITON vous aide financièrement pour l'acquisition d'un broyeur ! Renseignements sur www.smitom-nord77.fr



CHAQUE GESTE COMPTE !

Alors un grand merci à vous tous.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)